

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 avril 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE1639

présenté par

M. Jumel, M. Chassaigne, M. Bruneel, M. Azerot, Mme Bello, M. Brotherson, Mme Buffet,
M. Dharréville, M. Dufrène, Mme Faucillon, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu, M. Fabien Roussel,
M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 11

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« coût du cycle de vie du produit, ou issus »,

les mots :

« cycle saisonnier des produits locaux issus du bassin de production situé au plus près du bassin de consommation dont une part significative est issue ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est important que le projet de loi ne favorise le recours à des importations massives de produits bio étrangers. L'exigence et la qualité recherchées par le législateur ne doit pas se traduire par une facilité offerte alors aux consommateurs de consommer « importé », pour parvenir à un équilibre respectable et viable pour nos agriculteurs producteurs. c'est le sens de cet amendement.